



LE PAYS HORLOGER

# PETR DU PAYS HORLOGER

- ZA du Bas de la Chaux - 16 Rue des Dolines -  
BP 13100  
25503 Morteau Cedex

---

## COMITÉ DU PETR

**Réunion du jeudi 02 mars 2017 au Russey**

### **- Compte-rendu -**

Présents :

- Mesdames Annie Genevard, Maryse Mainier, Dominique Mollier, Nathalie Pepe-Aubry Catherine Rognon, Christelle Vuillemin.
- Messieurs Jean-Marie Binétruy, Fabien Cartier, Jean-Pierre Frigo, Samuel Houser, Patrick Laithier, Denis Leroux, Régis Ligier, Roland Martin, Paul Moureaux, Denis Nappez, Serge Orny, Gilles Robert, Bruno Todeschini, Pierre Vuillemin, Pierre-Jean Wycart.

Absents excusés :

- Messieurs Patrick Bertin, Serge Cagnon, Anthony Mérique, Pierre Vaufrey.

Madame Christelle Vuillemin a été élue secrétaire.

Monsieur Pierre Vaufrey donne procuration à Monsieur Jean-Marie Binétruy.

Observateurs :

- Messieurs Nancy et Vintaer.

---

Madame la Présidente ouvre la séance, remercie M Robert pour l'accueil au sein de sa commune et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres.

Madame la Présidente soumet au vote le compte-rendu de la séance précédente.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente (1<sup>er</sup> décembre 2016).

***Approbation à l'unanimité.***

## ➤ INSTALLATION DU COMITE

L'évolution du périmètre du Pays Horloger, suite à la modification de la carte intercommunale entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier dernier, entraîne une modification de la composition du Comité du Pays Horloger.

Les statuts du Pays Horloger prévoient à l'article 6 que « chaque changement dans la composition du PETR entraînera l'élection d'un nouveau bureau ».

Conformément à ses statuts, le PETR compte un président, 4 vice-présidents et un secrétaire.

## ➤ ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur Jean-Marie Binétruy, doyen d'âge du Comité Syndical, préside la séance et invite les membres du Comité à procéder, à bulletin secret, à l'élection du président du PETR du Pays Horloger. Il procède à l'appel à candidature et présente la candidature de Madame Annie Genevard.

Les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 22
- bulletins blancs : 0
- suffrages exprimés : 22

Madame Annie Genevard a obtenu 22 voix.

Madame Genevard ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Présidente du PETR du Pays Horloger.

## ➤ ELECTION DU BUREAU

Madame la Présidente invite les membres à procéder, conformément aux statuts du PETR, à l'élection de 4 Vice-Présidents et d'un Secrétaire.

### ▪ ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET DU SECRETAIRE

A la reprise de la séance, les candidats proposés sont les suivants :

- M Jean-Marie Binétruy
- M Serge Cagnon
- M Samuel Houser
- Mme Maryse Mainier
- Secrétaire : M Gilles Robert

Il est procédé dans les mêmes formes et sous la Présidence de Madame Genevard à l'élection des vice-présidents et du secrétaire.

Elle présente la candidature des personnes précitées.

Le dépouillement des votes donne le résultat suivant :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 22
- bulletin blanc : 0
- suffrages exprimés : 22

La liste présentée a recueilli 22 voix.

Madame Mainier et Messieurs Binétruy, Cagnon , Houser ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés Vice-Présidents du PETR du Pays Horloger. M Gilles Robert ayant obtenu la majorité des voix est proclamé secrétaire du Pays Horloger.

### ▪ RENOUVELLEMENT DES DELEGATIONS

Madame la Présidente propose à l'assemblée de reconduire les délégations suivantes :

- délégation de signature dans le domaine comptabilité/ finances/correspondance courante donnée à Mme Maryse Mainier, Vice-Présidente du Syndicat Mixte du Pays Horloger,
- délégation du Comité Syndical à la Présidente concernant la passation des marchés négociés et des contrats d'assurances,
- autorisation de la Présidente d'ester en justice

Cet exposé entendu, le Comité Syndical décide à l'unanimité de reconduire les délégations citées ci-dessus.

#### *Approbation à l'unanimité.*

### ▪ DELEGUES AU COMITE STRATEGIQUE TRANSFRONTALIER

Le Pays Horloger et l'Association du Parc naturel régional du Doubs ont constitué une plateforme d'échanges entre leurs deux structures. Elle se compose de 4 délégués de chacune des deux structures.

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Annie Genevard
- Gilles Robert
- Régis Ligier
- Pierre Vaufrey

Le Comité Syndical valide à l'unanimité les délégués au CST proposés ci-dessus.

#### *Approbation à l'unanimité*

### ▪ CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MISSION LOCALE DU HAUT-DOUBS

Mme la Présidente propose la candidature de Monsieur Patrick Laithier et celle de Monsieur Régis Ligier en tant que suppléant.

#### *Approbation à l'unanimité.*

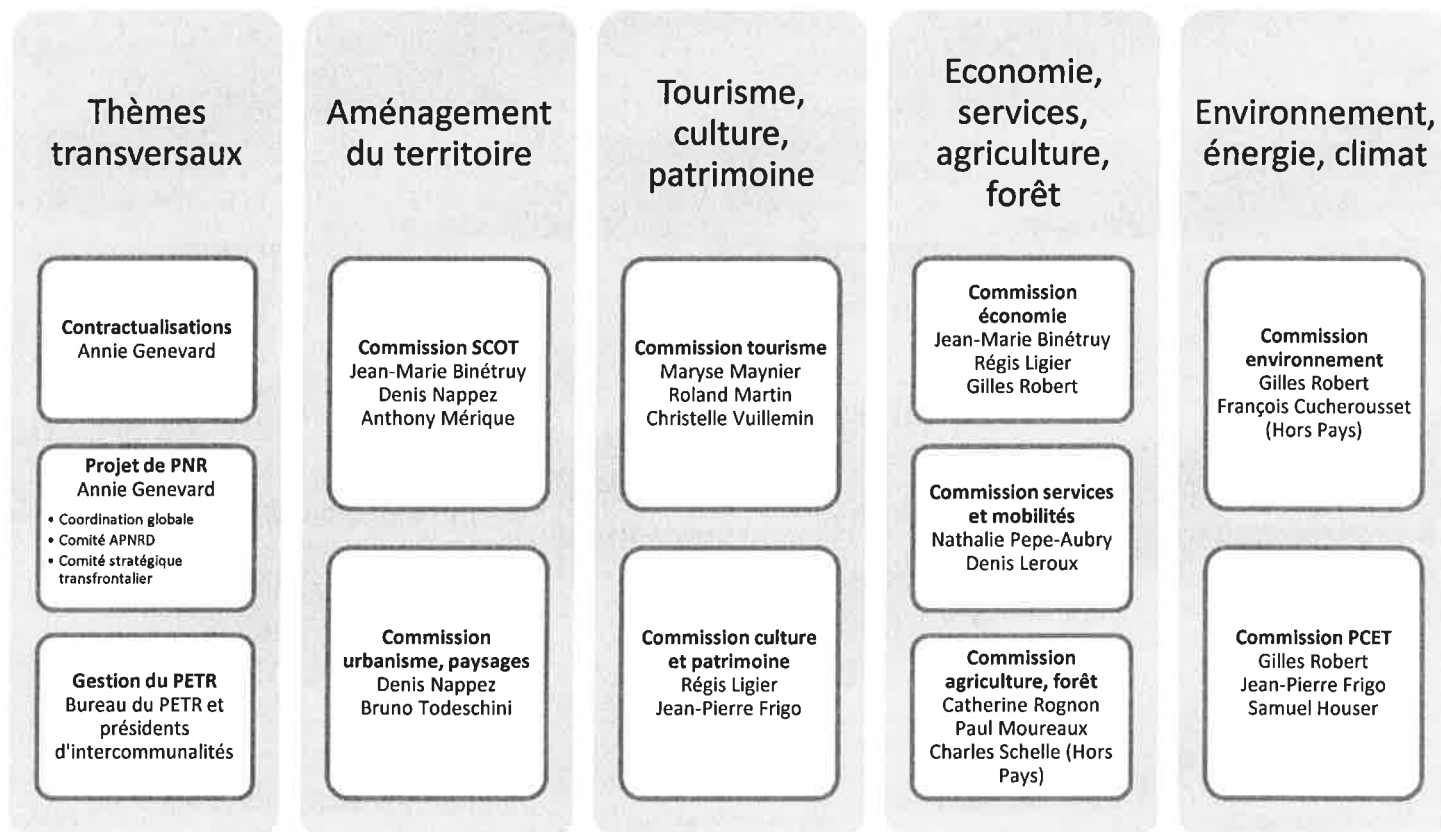
### ▪ DELEGUE DES ELUS AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Mme la Présidente propose la candidature de Monsieur Roland Martin.

#### *Approbation à l'unanimité.*

Les autres représentations demeurent inchangées.

## ■ REFERENTS DE COMMISSIONS



### Approbation à l'unanimité

#### ➤ OFFICE DE DESTINATION :

#### ■ APPROBATION DES STATUTS

*Cf. Statuts envoyés avec la convocation.*

#### Les principaux éléments à retenir sont :

- **Le nom statutaire** : *Office de Tourisme du Pays Horloger*
- **Le siège social** : reste à définir.
- Composition de l'**Assemblée Générale** :
  - o Membres actifs à jour de cotisation
  - o Membres de droit : les représentants du Pays Horloger
  - o Membres d'Honneur désignés par le CA avec voix consultative
- Composition du **Conseil d'administration** :
  - o Collège des membres de droit : 11
  - o Collège des socio-professionnels : 12
- Composition du **bureau** : Un président, un 1<sup>er</sup> vice-président, un 2<sup>nd</sup> vice-président : un par secteur de bureau d'accueil, un secrétaire et un trésorier. Il pourra être complété par un secrétaire adjoint et un trésorier adjoint

M Binétruy propose de porter le collège des socio-professionnels à 15 membres.

Mme la Présidente propose d'élargir également le nombre de membres de droit et de le porter à 12. Il faut faire attention de le maintenir inférieur au collège socio-professionnel.

Un point de débat subsiste sur l'implantation du siège. Deux possibilités sont envisagées : adosser le siège de l'office du Pays Horloger à celui du PETR du Pays Horloger ou la proposition de la mairie du Russey en tant que lieu n'accueillant aucun bureau de l'office.

Il est entendu que quel que soit le lieu du siège, cette adresse n'est que l'adresse du siège et que cela n'entraîne pas la création d'un bureau ou le transfert de services de l'office de tourisme. Il est simplement attendu qu'une organisation soit mise en place pour que le courrier qui pourrait être adressé au siège soit transmis.

Après un débat entre les membres du comité, la proposition de la Mairie du Russey est retenue.

A noter également 2 ajouts à l'article 2 par rapport aux statuts transmis :

- *En partenariat avec les collectivités du Pays Horloger, l'Office de Tourisme du Pays Horloger arrêtera un plan d'actions et d'une manière générale, l'ensemble des actions qui seront menées devront l'être dans une perspective d'aménagement du territoire et de développement économique en cohérence avec la politique de développement touristique locale, départementale et régionale.*
- *La dimension transfrontalière devra faire partie des préoccupations de l'Office de Tourisme du Pays Horloger.*

**Le comité du Pays adopte les statuts de l'office de tourisme du Pays Horloger ainsi que :**

- **L'implantation du siège à la Mairie du Russey.**
- **L'augmentation des collèges d'élus de 12 à 15 pour les socio-professionnels et 11 à 12 pour les membres de droit.**

**Approbation à l'unanimité**

### ▪ ELECTION DES DELEGUES

Le nombre de délégués est fixé à 12.

Les candidatures sont :

- Présidente du PETR : Annie Genevard
- Référents tourisme du Pays Horloger : Maryse Mainier, Roland Martin, Christelle Vuillemin
- Présidents d'intercommunalités : Jean-Marie Binétruy, Régis Ligier, Gilles Robert
- Villes ayant un bureau de l'office : Serge Cagnon, Dominique Mollier, Pierre Vaufrey
- Membres du comité : Samuel Houser, Denis Nappez

**Approbation à l'unanimité**

### ▪ CONVENTION DE TRANSITION

C'est une convention entre le PETR du Pays Horloger et les 3 Offices de Tourisme. La convention a pour objet, dans un souci de bonne gestion et de continuité des services, de préciser les conditions et modalités des missions assurées par les Offices de Tourisme en place, laissant ainsi le temps nécessaire au PETR, mais surtout aux Offices de Tourisme d'organiser une fusion création, soit l'absorption des 3 Offices de tourisme existants par une nouvelle association Office de Tourisme créée à cet effet. Elle prendra effet au 1<sup>er</sup> avril 2017 et fin au 31 mai 2017, une fois la fusion effectuée.

Le PETR assurera le financement des trois Offices de Tourisme en fonction des budgets prévisionnels déjà établis. Cela consistera au versement d'une subvention équivalente à deux douzièmes des versements 2017 prévus à l'Office de Tourisme du Pays Horloger par le PETR

**Approbation à l'unanimité**

Mme Mainier informe que le cabinet comptable Mazars a examiné le budget du futur office de tourisme. Il a été relevé que le prévisionnel de chiffre d'affaire (ventes diverses, gestion d'équipements) approche du seuil de 60 000 € à partir duquel l'assujettissement à la TVA devient obligatoire. Cela ne devrait pas être le cas en 2017 qui ne sera pas une année pleine, il faut se préparer à cette éventualité en 2018. Cela nécessitera d'examiner les modalités de gestion des équipements.

**Mme Mainier quitte la séance.**

➤ EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF ET RAPPROCHEMENT DU COMPTE DE GESTION

*Cf. Compte administratif et compte de gestion*

Madame la Présidente quitte la séance pour laisser place au vote.

Après présentation et examen du compte administratif 2016, ainsi que du compte de gestion correspondant, Monsieur le vice-président constate la concordance entre les écritures du compte de gestion et du compte administratif 2016 et propose de passer au vote du compte administratif 2016.

Le Comité constate la concordance entre les écritures du compte de gestion et celles du compte administratif et approuve à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2016.

L'excédent global de clôture de l'exercice 2016 est de 102 772,26 euros.

Le compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement ainsi déterminé :

- Résultat antérieur reporté : 563,18 €
- Résultat de l'exercice : +75 051,25 €
- Résultat cumulé d'exploitation au 31/12/2016 : 75 614,43 €

Et présente un excédent cumulé d'investissement :

- Solde cumulé d'investissement n-1 : 25 941,85 €
- Solde des opérations de l'exercice : 1215,98 €
- Solde cumulé d'investissement au 31/12/2016 à reprendre en 2017 : 27 157,83 €

***Approbation à l'unanimité.***

➤ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Après présentation par Mme la Présidente, le Comité Syndical décide d'approuver le budget primitif 2017.

Les montants de la participation statutaire sont de :

EPCI adhérent	Taux de répartition au prorata de la population de chaque EPCI	Montant de la participation PETR	Montant de la participation PETR + OT
CC Val de Morteau	44.54%	120 641.49 €	203 253.49 €
CC Pays de Maïche	41.43%	112 217.71 €	180 751.71 €
CC Plateau du Russey	14.03%	38 001.80 €	65 337.80 €
TOTAL	100.00%	270 861.00 €	449 343.00 €

***Approbation à l'unanimité.***

## ➤ CREDITS D'INGENIERIE ET PROGRAMME D'ACTION PNR 2017

Dans le cadre du projet de Parc Naturel Régional, nous votons le tableau récapitulatif des nouvelles actions engagées au titre de la préfiguration du PNR.

La Région nous soutient au titre :

- du fonctionnement à travers la participation au coût des agents qui travaillent sur le projet de PNR.
- des actions préfiguratrices à travers les démarches liées à l'élaboration de la charte ou démonstratives des actions que conduisent un PNR.

Au titre de l'année 2017, nous proposons le programme suivant :

Dénomination	Montant éligible	Aide sollicitée
<b>Ingénierie dédiée au projet de PNR :</b> Les « postes » regroupent l'aide au financement du temps de travail alloué au PNR pour Yannick Nancy et le chargé de mission Milieux naturels.	95 000 €	28 000 €
<b>Chargée de mission aménagement durable :</b> Chargée de Mission urbanisme/ aménagement durable : le poste de Marie-Laure Carette fait l'objet d'une convention séparée.	54 200 €	25 000 €
<b>Etude entrées de bourgs :</b> La maîtrise de l'étalement urbain et la qualité des paysages sont des enjeux forts de notre candidature. Il s'agit à ce stade, en collaboration avec l'AUDAB d'adapter une méthodologie proposée par un PNR à notre territoire. La phase 1 de cette opération a été inscrite au programme d'actions 2016.	92 594 €	30 000 €

Le comité approuve le programme d'actions tel que présenté et autorise Mme la Présidente à solliciter ces subventions.

### Approbation à l'unanimité

## ➤ CONVENTIONS AVEC LES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU PERIMETRE PNR

*Cf document envoyé avec la convocation.*

Afin de permettre aux communautés de communes intégrées au périmètre d'étude du PNR de contribuer financièrement à la démarche il a été prévu une convention annuelle qui répartit l'effort comme suit :

Action	TOTAL	Autofinancement après aides CRBFC et autres financeurs	PETR	Montbenoit	Pierrefontaine-Vercel	Sancey
% population			77,59%	1,81%	17,38%	3,22%
Création du PNR						
Accompagnement charte	30 000,00 €	12 000,00 €	9 310,80 €	217,20 €	2 085,60 €	386,40 €
Evaluation environnementale	35 000,00 €	17 500,00 €	13 578,25 €	316,75 €	3 041,50 €	563,50 €
Communication	20 000,00 €	10 000,00 €	7 759,00 €	181,00 €	1 738,00 €	322,00 €
Actions de préfiguration						
Milieux aquatiques	5 000,00 €	5 000,00 €	3 879,50 €	90,50 €	869,00 €	161,00 €
CPO actions naturalistes	15 000,00 €	7 500,00 €	5 819,25 €	135,75 €	1 303,50 €	241,50 €
Entrées de bourgs	20 000,00 €	10 000,00 €	7 759,00 €	181,00 €	1 738,00 €	322,00 €
Personnel dédié						
Poste urbanisme conseil	51 000,00 €	25 500,00 €	19 785,45 €	461,55 €	4 431,90 €	821,10 €
Ingénierie dédiée au PNR	60 000,00 €	30 000,00 €	23 277,00 €	543,00 €	5 214,00 €	966,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>236 000,00 €</b>	<b>117 500,00 €</b>	<b>91 168,25 €</b>	<b>2 126,75 €</b>	<b>20 421,50 €</b>	<b>3 783,50 €</b>

### Approbation à l'unanimité

## ➤ ADHESION DU PAYS HORLOGER AU SITE FFC VTT

Le label site VTT FFC est label de qualité pour l'offre de VTT.

La CCVM est déjà classée site VTT FFC, le transfert au Pays Horloger permet d'agrandir la labellisation des chemins de VTT à l'ensemble du Pays Horloger.

Le coût annuel d'adhésion est de 900 euros.

**Le comité approuve :**

- **L'adhésion du Pays Horloger au site FFC VTT pour un montant de 900 € annuels**
- **Autorise la Présidente à signer la convention d'adhésion**

**Approbation à l'unanimité**

## ➤ ENTREES DE BOURGS

*Cf. documents distribués en séance*

### ▪ CONVENTION TRIPARTITE PETR DU PAYS HORLOGER, AUDAB ET CAUE

Il s'agit d'une convention pluriannuelle de partenariat entre le PETR du Pays Horloger, l'Agence d'Urbanisme de Besançon centre franche-comté (AUDAB) et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Doubs (CAUE). Elle vise à définir le cadre dans lequel le Pays horloger et les partenaires s'engagent à travailler en partenariat sur une action de préfiguration qui porte sur l'amélioration et la valorisation des entrées de bourgs sur le territoire.

**Approbation à l'unanimité**

### ▪ AVENANT CAUE A LA CONVENTION CI-DESSUS

Il s'agit d'un avenant annuel individuel 2017, à cette convention tripartite, entre le PETR et le CAUE qui comprend une contrepartie financière résultant de la charge de travail de l'année en cours pour un montant de 9146,52 €.

**Approbation à l'unanimité**

### ▪ PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION DE PREFIGURATION « ENTREES DE BOURGS »

Dépenses		Recettes	
AUDAB	71 050 €	Région BFC	35 002,90 €
CAUE	34 221,88 €	Etat	49 214,60 €
		Autofinancement	21 054,38 €
Total	105 271,88 €	Total	105 271,88 €

Le comité approuve ce plan de financement et autorise la Présidente à solliciter les subventions.

**Approbation à l'unanimité**



## ➤ DELEGATION DE SIGNATURE SUR LES DEROGATIONS D'OUVERTURE A L'URBANISME DANS LE CADRE DE L'ABSENCE DE SCoT

Pour les communes en révision ou en élaboration de documents d'urbanisme (PLUI/PLU/Cartes communales) depuis le 01 janvier 2017 : il faut l'accord du Préfet après avis de la CDPENAF (Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers) et consultation éventuelle de l'EPCI porteur du SCoT. La DDT nous saisit dans ce cadre.

**Le comité approuve la délégation à la Présidente pour la signature des avis relatifs à l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation.**

**Approbation à l'unanimité**

## ➤ DIVERS

### • **Réunions territoriales du SCOT**

Après celle de la CCPR, les prochaines réunions territoriales du SCOT se tiendront pour la :

- CCPM : Montandon le 8 mars
- CCVM : Morteau le 23 mars

Elles sont consacrées à la restitution du diagnostic de territoire et de l'état initial de l'environnement.

### • **L'horlogerie Fille du Temps**

Prochaines conférences :

- le 9 mars à Damprichard : « La manufacture d'horlogerie Dodane à la Rasse, Morteau et Besançon » - Laurent Dodane, ancien directeur des sociétés Raymond Dodane puis Anode
- le 23 mars au Russey : « Prêtre et fils : 7 générations d'horloger mécaniciens » - Christian Prêtre, ancien dirigeant de la société Prêtre et fils.

### • **Contrat de ruralité**

Les communes et communautés de communes porteuses de projets démarrant en 2017 sont appelées à retourner leurs fiches projet le plus rapidement possible.

---

*La prochaine séance aura lieu jeudi 06 avril 2017 à 19h00 à la mairie de Burnevillers*

---

La Présidente  
Annie Genevard

